

Conseil Collégial 2/04/2025

Code couleur : **ce qui a été acté** (sauf si l'une des personnes absente n'est pas d'accord), **ce qui est remis à la réunion suivante**, **ce qui doit être fait avant la réunion suivante**.

Présent.es; Anne ; Ariane ; Adrien ; Clément ; Léa ; Thomas, Julie

Absent.es excusé.es : Odile, Aude, Carole, Laure

Confirmation de la date de la prochaine réunion : le 5 mai 2025 → premier lundi de chaque mois pour les réunions suivantes

POINT FINANCIER

Au 18/04 Sur le compte courant **5676 €** Reste à payer **MALAKOFF RETRAITE 530 € + Salaires 3744 €** d'ici le 30 avril **Qui fait les virements pour les salaires : Léa**

Il reste la facture ascenseur déplacement 132 € que je paierai à mon retour plus en mai celle du frein environ 2500 €. *A voir pour pas faire le changement de frein et le reporter d'ici 3/4mois. Trouver comment les gars de l'ascenseur sont au courant des blocages dû aux alarmes incendies (demande sur signal)--> Thomas s'en occupe*

LIVRET 34295-15229 Soit : **19 066 €**

RECETTES / DEPENSES AU 31-03

Recettes : **25 672€** Impayés 31-03 : environ **2 844 €**

Vins Cœurs 2100 €, Lilian 214 €, Raph 530 €

Dépenses depuis le 1^{er} janvier **35 912 €**

DONT ELEC 4364, EAU 1680, ASCENSEUR 2347, ASSURANCE 1113

COMPTABLE, ACCOMPAGNEMENT , AVOCAT 4775

TAXE FONCIERE 3196

SALAIRES 15628

POINT ENTREES-SORTIES

ENTREES

Vivou salle 116	15/04/2025
Sarah Harfouche salle 103	07/04/2025
Vincent Regnault 3 ^{ème} Etage Chambre 303	15/04/2025

SORTIES

Bayaga Mélanie Tatoueuse	31/03/2025
--------------------------	------------

Cyrille	31/03/2025
FAITES DU SLIP	15 /04/2025

Financièrement parlant depuis le 1^{er} janvier

ENTREES : 1 252,00 € SORTIES : 1 130,40 €

En prévision, au 1^{er} mai Adèle Art thérapie ancien atelier Faites du Slip

Subvention → regarder les dépenses possible avec la sub résidence d'artiste (Thomas)

ACHAT

- Validation de la création de la SCI pour porter l'achat du lieu → **Oui validation collective (Adrien, Ariane, Clément, Julie, Aude, Thomas)**
- Validation de l'entrée de l'association le Chalutier au capital de la SCI pour 1000€ + réaliser un apport en CCA de 9000€ dans un premier temps. → **Oui validation collective (Adrien, Ariane, Clément, Julie, Aude, Thomas)**
- Validation de l'évènement de lancée de levée de fonds le 23 mai + budget de 3000€ maxi : **Oui validation collective (Adrien, Ariane, Clément, Julie, Aude, Thomas)**
- Point sur le billet à mettre pour rentrer à la SCI. → **accord pour qu'il n'y ait pas d'exception.**
- Deux questions à la collégiale sur l'habitat :
 - est ce que le modèle à 2 statuts des occupants pro est souhaitable pour les habitants ? (ou est ce que tous les hab doivent être associés?)
 - **Ok pour deux statuts. Il doit y avoir au minimum 2 associés chez les habitants et pas que des locataires.**
 - Pour les habitants associés, le montant de la part doit-il être plus important que les pro ?
 - thomas : habitant plus élevé que les occupants.
 - clément : tant qu'on cherche pas on ne connaîtra pas nos options Clément: pas d'obligation d'être associés pour être habitants
 - anne : a la colline on est locataire avec un bail d'un an, si un associé se présente avec un apport tu dois partir (préavis 6 mois). Il faut penser que le loyer qui est versé dans ce genre de projet l'argent n'enrichit personne, mais va faire vivre le projet.
 - tous ->OUI plus important car le ticket d'entrée ne peut pas être le même pour les pro que pour les habitants, entre 40K et 50K si tous les habitants associés, 50K si certains sont locataires.

A vérifier si toutes les infos ci-dessus, ne créent pas de risque juridique pour l'asso.

Validation du CC pour un ticket d'entrée à 50k et différenciation entre locataire et propriétaire

POINT AGENDA

- AG la semaine pro : qui la prépare ? **Léa et Thomas et Laure et Clément**

RETOUR COMMISSIONS

FONCTIONNEMENT

Qu'advient-il de cette commission ? Proposition que ce soit une commission salarié (Clément)

Proposition que la commission fonctionnement soit représentée par les salariés

→ Point à faire valider à l'AG aspect présenté par Clément

EVENEMENTIEL

- RESO ARDI, vient jouer le week-end du 4 et 5 mai avec repet le 1er mai
- Calcaire 14 juin 14h-22h location environ 600€
- eco cup en pinte et 25cl pour le Chalu eclec et levé de fond avec possible sponsor → Thomas s'en occupe

OUB

- Point sur Fanny (Mara+occupation) : Suite aux plusieurs points remontés (occupations d'une pièce sans convention, dormir dans le Bat B, utilisation de chauffage sans sous compteur, problème avec Mara).

Alors que Léa faisait le tour des locaux avec Thomas pour lui montrer les différents espaces libres et occupés, ils se sont aperçus que Fanny occupe deux pièces, une pour laquelle elle a une COP (la seule sur le chalutier a 7€/M2 au lieu de 10€/M2 pour tout le monde) et l'autre non. Dans la pièce sans COP il y a un lit, un radiateur électrique et une gamelle.

Le Chalutier lui demande de régulariser la situation, payer la pièce occupée sans COP et participer à la dépense électrique à hauteur de ce qu'elle a consommé et lui rappelle que la pièce qu'elle loue est un espace de stockage et de création mais en aucun cas une habitation.

Lors des JEMA Mara, la chienne de Fanny, a agressé une personne qui visitait le site pour les JEMA, la chienne l'a mordue au bras, la personne a été blessée, elle a saigné et a eu besoin de soins. Ce n'est pas la première fois que Mara agresse quelqu'un, elle est dangereuse pour les humains et particulièrement pour les enfants. Elle fait peur à beaucoup d'occupants et bénévoles du chalutier et aux visiteurs. Le Chalutier souhaite que Mara ne soit plus présente sur le site du Chalutier, Fanny a jusqu'au 31 mai pour trouver une solution à ce problème, en attendant elle peut promener Mara sur le site du Chalutier tenue en laisse courte et avec une muselière et Mara doit être attachée dans la cour de manière à ce que quiconque puisse traverser la cour sans que Mara ne puisse les approcher.

Il avait été envisagé de mettre fin à la COP de Valentin car Mara y est domicilié, mais suite à la relecture du CR par les membre du CC et la rencontre de Thomas avec Fanny, la décision a été prise de ne pas suivre cette voie.

Le CC abordera a nouveau le sujet de Mara lors du prochain CC.

- Point de vigilance également sur l'espace cour ou Valentin déborde un peu trop.
- Point Arnaud : Suite aux derniers comportements problématiques d'Arnaud

Le Chalutier met fin à sa COP, son comportement en réunion et sur le site du Chalutier est incompatible avec la vie en collectivité. Il a perturbé plusieurs réunions car il était fortement alcoolisé, alors qu'on lui avait demandé à plusieurs reprises de ne pas venir alcoolisé en réunion. Lors de la dernière réunion à laquelle il a participé, il a insulté des membres du Chalutier et s'en est pris verbalement à Léa Pecoule, salariée de l'association. Sur le site du Chalutier il est souvent alcoolisé et ses échanges avec les autres bénévoles sont souvent tendus et désagréables.

DIVERS

- Plomberie: 200€ max